

ÉLECTION PARTIELLE DU 28 FÉVRIER 2016**DISTRICT NUMÉRO 5****RÉSULTATS DU SCRUTIN**

Le 28 février 2016 se tenait la journée du scrutin en vue de combler le poste de conseiller au district numéro 5. Deux (2) personnes convoitent le poste. Il s'agit de :

- Madame Nicole Champagne demeurant au 449, rang 3 à Adstock
et
- Monsieur Pierre Quirion demeurant au 1203, 8^e rang Sud à Adstock

Les résultats sont les suivants :

VOTE	VOTES/VALIDE	Nicole Champagne	Pierre Quirion
Anticipation	60/60	56	4
Correspondance	7/7	3	4
Scrutin	156/156	116	40
TOTAL	223	175	48
Majorité		127	

Sur les 411 personnes inscrites sur la liste électorale, 223 d'entre-elles se sont prévaluées de leur droit de vote (proportion de 54.26 %).

Au terme du scrutin, Nicole Champagne est déclarée victorieuse en obtenant une majorité de 127 voix sur son rival.

VOTE PAR ANTICIPATION

Le vote par anticipation s'est déroulé le dimanche 21 février 2016 de 12h00 à 20h00 en la salle municipale du sous-sol de l'église Saint-Daniel. À la fermeture du vote par anticipation, le président d'élection dénombre 60 personnes qui se sont prévaluées de leur droit de vote, soit 14,60 % du total de l'électorat.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le 26 février 2016, 16h30, date et heures limites pour la réception des enveloppes contenant le vote par correspondance des propriétaires non domiciliés inscrits sur la liste électorale et qui ont demandé de voter par correspondance, sur un potentiel de 164 propriétaires non-domiciliés pouvant demander de voter par correspondance, 39 d'entre eux s'en sont prévalués. Sur ces 39 demandes, 8 enveloppes ont été reçues dans le délai prescrit. À la fin du traitement des enveloppes, 7 enveloppes ont été jugées conformes, 1 ayant été écartée pour non-conformité. Statistiquement : $8/164 = 4,87\%$.

JOUR DU SCRUTIN

Le vote le jour du scrutin s'est déroulé le dimanche 28 février 2016 de 10h00 à 20h00 en la salle municipale du sous-sol de l'église Saint-Daniel. Au terme de la période de votation, le président d'élection dénombre 156 personnes qui se sont prévaluées de leur droit de vote, soit 37,96 % du total de l'électorat.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 7 mars 2016 à 19h30 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : monsieur le maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie B.-Gaulin, Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, Nelson Turgeon et Stéphane Thivierge, tous membres du conseil, et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pascal Binet.

La directrice générale adjointe assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

En ce début de séance, le premier magistrat souhaite la bienvenue à madame Nicole Champagne, élue conseillère au district numéro 5 au terme de l'élection partielle du 28 février 2016 ainsi qu'aux quelque 21 personnes présentes et déclare celle-ci ouverte.

16-03-048

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : approbation des textes;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de février 2016;
6. Dépôt des états financiers au 29 février 2016;
7. Règlement d'emprunt numéro 82-07 : annulation d'un solde résiduaire;
8. Règlement d'emprunt numéro 90-08 : annulation d'un solde résiduaire;
9. Règlement d'emprunt numéro 124-11 : annulation d'un solde résiduaire;
10. Règlement d'emprunt numéro 127-12 : annulation d'un solde résiduaire;
11. Dossier aqueduc secteur Sainte-Anne-du-Lac, abrogation de l'autorisation d'emprunt temporaire en vertu du règlement d'emprunt numéro 180-15;
12. Dossier aqueduc secteur Sainte-Anne-du-Lac : autorisation d'emprunt temporaire en vertu du règlement d'emprunt numéro 186-15;
13. Projet d'acquisition d'un camion-citerne pour le service incendie : approbation du devis et autorisation d'appel d'offres;
14. Projet d'acquisition d'une nouvelle camionnette : autorisation d'appel d'offres;
15. Poste informatique : autorisation d'achat;
16. Nomination au comité consultatif d'urbanisme;
17. Nomination au conseil d'administration du comité Plein Air Adstock;
18. Délégation d'un élu au conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité récréotouristique du mont Adstock;
19. Nomination du représentant municipal au regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François;
20. Transport adapté de la région de Thetford Inc. : délégation à l'assemblée générale annuelle et autorisation de siéger au conseil d'administration;
21. Étude et décision concernant la dérogation mineure présentée par Dave Jacques – Karina Paquet;
22. Dossier André Blondeau : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;

23. Dossier Gary Jacques et Alexe Valiquette – Ferme bovine Marois & Fils Inc. : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
24. Services professionnels pour l'exploitation du puits alimentant le centre intergénérationnel : mandat à Aquatech et autorisation de signature du contrat;
25. Centre intergénérationnel, inspection annuelle du système d'alarme incendie : mandat à Télé-Alarme Plus;
26. Représentation auprès de Développement Économique Canada : mandat au député Luc Berthold;
27. Projet de conception et d'installation de panneaux d'interprétation historique : autorisation de dépôt et de signature d'une demande d'aide financière au Fonds culturel de la MRC des Appalaches;
28. Dépôt et adoption des armoiries municipales;
29. Achat d'objets promotionnels : attribution d'un budget de dépenses;
30. Reconnaissance aux mineurs : autorisation d'achat d'une plaque commémorative;
31. Renouvellement de notre portefeuille d'assurances générales;
32. Programme *À pied, à vélo, ville active* : autorisation d'inscription et de signature des documents;
33. Défi «4 Vents» : autorisation de la tenue de l'événement et l'utilisation des voies publiques de la municipalité;
34. Programme d'aide à l'entretien du réseau local, compensation de base aux municipalités : adoption du rapport;
35. Construction du motel #8 par le Comité de Promotion Industrielle d'Adstock Inc. : participation de Martin Dufour, ing. à titre de co-coordonnateur du projet;
36. Ministère des Transports, centre de services de Thetford Mines : redécoupage du territoire;
37. Location de pelles mécaniques : autorisation de signature du contrat;
38. Prolongement du chemin du lac Bolduc : autorisation de dépenses attribuées au directeur des travaux publics et de l'ingénierie;
39. Réfection de la rue Réjean et 1^{ère} Avenue : mandat d'honoraires professionnels;
40. Aqueduc lac Jolicoeur, résidents s'alimentant à partir d'un puits : modification de la tarification;
41. Affaires diverses :
 - 41.1 Comité de loisirs St-Daniel : invitation au souper annuel de financement;
 - 41.2 Demande de contribution financière : Leucan;
 - 41.3 Colloque «Carrefour action municipale et famille» : autorisation d'inscription;
 - 41.4 Étude de relocalisation de la caserne incendie : mandat d'honoraires professionnels;
42. Correspondance et rapports;
43. Période de questions;
44. Levée de la séance.

Suite aux ajouts inscrits au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-049

PROCÈS-VERBAL : APPROBATION DES TEXTES

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal de la séance du mois de février 2016 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions,

Il est alors proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-050

DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois de février, tous s'en déclarant satisfaits,

Il est alors proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les débours totaux du mois ainsi autorisés se chiffrent à 418 504.98 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 29 FÉVRIER 2016

La directrice générale adjointe dépose les états financiers au 29 février 2016 transmis préalablement de façon électronique à chacun des élus.

Monsieur le maire invite les élus à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter le directeur général et secrétaire-trésorier pour obtenir les explications.

16-03-051

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 82-07 : ANNULATION D'UN SOLDE RÉSIDUAIRE

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 82-07 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU que le coût réel des travaux s'élève à 113 430 \$;

ATTENDU que le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU qu'il existe un solde de 16 570 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 82-07 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu ce qui suit :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 82-07 soit réduit de 130 000 \$ à 113 430 \$;

QU' une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité de conseillers.

16-03-052

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 90-08 : ANNULATION D'UN SOLDE RÉSIDUAIRE

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 90-08 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU que le coût réel des travaux s'élève à 104 870 \$;

ATTENDU que le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU qu'il existe un solde de 5 130 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 90-08 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu ce qui suit :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 90-08 soit réduit de 110 000 \$ à 104 870 \$;

QU' une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité de conseillers.

16-03-053

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 124-11 : ANNULATION D'UN SOLDE RÉSIDUAIRE

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 124-11 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU que le coût réel des travaux s'élève à 1 096 800 \$;

ATTENDU que le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU qu'il existe un solde de 44 221 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 124-11 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu ce qui suit :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 124-11 soit réduit de 1 141 021 \$ à 1 096 800 \$;

QU' une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité de conseillers.

16-03-054

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 127-12 : ANNULATION D'UN SOLDE RÉSIDUAIRE

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 127-12 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU que le coût réel des travaux s'élève à 303 500 \$;

ATTENDU que le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU qu'il existe un solde de 18 430 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 127-12 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu ce qui suit :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 127-12 soit réduit de 321 930 \$ à 303 500 \$;

QU' une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité de conseillers.

16-03-055

DOSSIER AQUEDUC SECTEUR SAINTE-ANNE-DU-LAC, ABROGATION DE L'AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE EN VERTU DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 180-15

ATTENDU qu'en vertu de la résolution portant le numéro 15-08-230, le règlement numéro 180-15 concernant un emprunt aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par la construction d'une conduite d'alimentation d'eau potable pour les usagers du Lac-du-Huit dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac et des travaux d'infrastructures et de pavage sur la rue des Écureuils, a été adopté le 24 août 2015;

ATTENDU qu'en vertu du modèle administratif gouvernemental imposé à la municipalité, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) doit approuver tout règlement d'emprunt avant son entrée en vigueur;

ATTENDU que le susdit ministère a relevé une faille dans la formulation d'un article du texte, désapprouvant ainsi le règlement en question;

ATTENDU que, suivant cette désapprobation, le règlement d'emprunt numéro 180-15 a été abrogé par la résolution numéro 15-11-281;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 15-09-239 par laquelle la municipalité autorisait un emprunt temporaire de l'ordre de 2 000 000 \$ auprès du Centre financier aux entreprises, Caisse Desjardins de la région de Thetford;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'abroger la résolution portant le numéro 15-09-239 autorisant le directeur général et secrétaire-trésorier à contracter, auprès du Centre financier aux entreprises, Caisse Desjardins de la région de Thetford, un emprunt temporaire de 2 000 000 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 180-15.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-056

DOSSIER AQUEDUC SECTEUR SAINTE-ANNE-DU-LAC : AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE EN VERTU DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 186-15

ATTENDU que le règlement d'emprunt numéro 186-15 autorise la Municipalité d'Adstock à dépenser une somme maximale de 1 600 000 \$ aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par la construction d'une conduite d'alimentation d'eau potable pour les usagers du Lac-du-Huit dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac et des travaux d'infrastructures et de pavage sur la rue des Écureuils;

ATTENDU que la municipalité a reçu, le 16 février 2016, une communication émanant du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire confirmant l'approbation du règlement d'emprunt 186-15;

ATTENDU que la municipalité ne possède pas les liquidités financières nécessaires pour acquitter les dépenses reliées à ces travaux;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1093 du Code municipal, la municipalité peut contracter un emprunt temporaire pour acquitter des dépenses en vertu d'un règlement d'emprunt en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à contracter, auprès du Centre financier aux entreprises, Caisse Desjardins de la région de Thetford, jusqu'à la procédure de financement à long terme, un emprunt temporaire n'excédant pas la somme de 1 600 000 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 186-15.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-057

PROJET D'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE CITERNE NEUF DE L'ANNÉE 2016 : APPROBATION DU DEVIS ET AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil municipal se penche sur un devis technique concernant l'achat d'un camion autopompe citerne neuf de l'année 2016 pour son service incendie.

Suite aux discussions,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu d'approuver le devis d'appel d'offres en vue de se procurer un camion autopompe citerne neuf de l'année 2016 et, à cet effet, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder, selon les règles légalement observées, à un appel d'offres public, publié dans un système électronique d'appel d'offres ainsi que dans le journal local.

Adopté à la majorité des conseillers.

16-03-058

PROJET D'ACQUISITION D'UNE NOUVELLE CAMIONNETTE : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES

ATTENDU que la camionnette du chef d'équipe du secteur Sacré-Coeur-de-Marie est, à toute fin pratique, en fin de vie utile et qu'il y a lieu de la remplacer;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander des soumissions sur invitation étant donné une évaluation des coûts supérieurs à 25 000 \$;

ATTENDU que les membres du conseil se sont entendus sur le type et la marque du véhicule à acquérir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder, au moyen d'un appel d'offres sur invitation auprès de quelques concessionnaires GM de son choix en vue de se procurer une camionnette neuve de l'année 2016 de marque GMC, modèle Sierra.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-059

POSTE INFORMATIQUE : AUTORISATION D'ACHAT

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'autoriser, en vertu de la soumission numéro 54368 datée du 19 février 2016 présentée par Cyber 3D Inc., une dépense au montant de 2 682.29 \$, taxes applicables incluses, pour l'achat d'un ordinateur portable. Le montant de cette dépense est assumé par le budget d'opération.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-060

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Afin de combler un poste laissé vacant au comité consultatif d'urbanisme par le départ de madame Sophie Huppé, la Municipalité d'Adstock avait lancé un appel aux gens intéressés à siéger sur ce comité. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 3.1 du règlement 18-02 relativement à la composition du Comité consultatif d'urbanisme, la personne se devait de provenir du territoire de l'ex-municipalité Saint-Méthode-de-Frontenac.

Suite à l'étude de la conformité de siéger du postulant,
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu de nommer monsieur Janyne Dussault à titre de membre représentant
l'ex-municipalité Saint-Méthode-de-Frontenac au Comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**16-03-061 NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ PLEIN AIR
ADSTOCK**

Un siège au conseil d'administration du Comité Plein air Adstock est devenu vacant
suite au départ de monsieur Denis Marc Gagnon et il y a lieu de le combler.

Il est donc proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu de déléguer monsieur Stéphane Thivierge, conseiller du district numéro 6,
à titre de représentant de la Municipalité d'Adstock siégeant sur le conseil
d'administration de la Comité Plein air.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**16-03-062 DÉLÉGATION D'UN ÉLU SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK**

Un siège au conseil d'administration de la Coopérative de solidarité
récréotouristique du mont Adstock est expressément réservé à un élu de la
Municipalité d'Adstock. À cet égard, le conseil municipal désire occuper ce siège
laissé vacant par la démission de monsieur Denis Marc Gagnon.

Il est donc proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu de déléguer madame Martine Poulin, conseillère du district numéro 4, à
titre de représentante de la Municipalité d'Adstock siégeant sur le conseil
d'administration de la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**16-03-063 NOMINATION DU REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU REGROUPEMENT POUR
LA PROTECTION DU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu de nommer monsieur Pascal Binet, maire, à titre de représentant de la
Municipalité d'Adstock au Regroupement pour la protection du Grand lac
Saint-François.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-064

TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD INC. : DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET AUTORISATION DE SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu de déléguer la conseillère Nicole Champagne à assister et représenter le conseil municipal d'Adstock lors de l'assemblée générale annuelle des municipalités participantes au service de Transport adapté de la région de Thetford Inc.. Cette assemblée générale est convoquée pour le 24 mars 2016.

Il est également résolu que le conseil municipal accepte que madame Nicole Champagne soit membre du conseil d'administration de Transport adapté de la région de Thetford Inc., si élu par l'assemblée générale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-065

ÉTUDE ET DÉCISION CONCERNANT LA DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR DAVE JACQUES – KARINA PAQUET

Monsieur Dave Jacques et dame Karina Paquet, tous deux propriétaires du 252, chemin du lac Bolduc (lot 25-17 du rang 7 pour le cadastre officiel du canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac) s'adresse au conseil municipal, via le comité consultatif d'urbanisme, afin d'obtenir une recommandation favorable concernant leur demande de dérogation mineure par laquelle les demandeurs seraient autorisés à installer, en façade de leur lot, un bâtiment principal d'une largeur de 6,096 mètres prescrit à 7,3 mètres en vertu du règlement de zonage numéro 69-07.

La conseillère Stéphanie B.-Gaulin, présidente et porte-parole du CCU, explique les motifs de la demande du requérant et les raisons ayant conduit à la recommandation du CCU.

Conformément à la procédure de la L.A.U., et plus spécifiquement à l'article 145.6, monsieur le maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

Suite aux délibérations et en conformité avec la recommandation du CCU,
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'accorder une dérogation mineure à monsieur Dave Jacques et dame Karina Paquet, propriétaires 252, chemin du lac Bolduc (lot 25-17 du rang 7 pour le cadastre officiel du canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac) en vue de leur permettre d'installer, en façade de leur lot, un bâtiment principal d'une largeur minimale de 6,096 mètres.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-066

DOSSIER ANDRÉ BLONDEAU : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU que monsieur André Blondeau possède les lots 5 134 732 et 5 136 071 au cadastre du Québec;

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la «*Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*» par laquelle le demandeur souhaite détacher de son unité agricole le lot 5 134 732 et l'aliéner;

ATTENDU que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU que la notion «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est pas pertinente dans cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet du demandeur de détacher le lot 5 134 732 de son unité agricole et de procéder à son aliénation et tel que décrit à l'annexe 1 de la section 2 de la demande, ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale;
- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la demande présentée est tout à fait conforme à la réglementation municipale en vigueur;
- d'informer également la CPTAQ que la notion devant être précisée «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est aucunement pertinente dans cette demande;
- de recommander, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'accorder telle autorisation;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou son représentant à signer et à acheminer, à qui de droit, tout document pertinent aux fins de ce qui est par les présentes résolu dont, notamment, mais sans limitation, la partie du formulaire de ladite demande constituée des sections 12, 13 et 14 de même que la partie dudit formulaire intitulée «accusé de réception».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-067

DOSSIER GARY JACQUES-ALEXE VALIQUETTE – FERME BOVINE MAROIS & FILS INC : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU que Gary Jacques et Alexe Valiquette possèdent une partie du lot 35A et 35B, rang 11 au cadastre officiel du canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac;

ATTENDU que Ferme bovine Marois & Fils Inc. possède une partie du lot 35A et 35B, rang 11 au cadastre officiel du canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac;

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* impliquant l'échange de terrain en vue de régulariser la situation en la rendant conforme à l'utilisation véritable des lieux;

ATTENDU que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU que la notion «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est pas pertinente dans cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet de Gary Jacques et Alexe Valiquette – Ferme bovine Marois & Fils Inc. de procéder à un échange de terrain en vue de régulariser la situation actuelle en la rendant conforme à l'utilisation véritable des lieux et tel que décrit à la section 2 de la demande, ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- d'informer la CPTAQ que la notion devant être précisée «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question», n'est aucunement pertinente dans cette demande;
- que la Municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'accorder telle autorisation;
- d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier ou son représentant à signer et à acheminer, à qui de droit, tout document pertinent aux fins de ce qui est par les présentes résolu dont, notamment, mais sans limitation, la partie du formulaire de ladite demande constituée des sections 12, 13 et 14 de même que la partie dudit formulaire intitulée «accusé de réception»;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-068

SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DU PUITZ ALIMENTANT LE CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL : MANDAT À AQUATECH ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT

ATTENDU que la firme Aquatech assure, depuis quelques années, les opérations liées à l'exploitation de l'ensemble des ouvrages d'eau potable de la municipalité;

ATTENDU que le puits du centre communautaire intergénérationnel desservant un édifice public est assujéti à la réglementation en regard de la qualité de l'eau potable distribuée;

ATTENDU que l'opération de ces types de réseaux requiert du personnel spécialement formé à cet effet;

ATTENDU qu'aucun membre du personnel de la municipalité ne possède la qualification requise à cet égard;

ATTENDU que la firme «Aquatech», dans leur proposition portant le numéro CORP0585 datée du 8 février 2016, offre ses services professionnels pour l'exploitation du puits du centre communautaire intergénérationnel pour un montant forfaitaire annuel de 2 500 \$;

ATTENDU que le montant exigé est inférieur à 25 000 \$ et peut donc être attribué de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'accorder un mandat à la firme «Aquatech» relativement à l'exploitation du puits d'alimentation en eau potable du centre communautaire intergénérationnel selon leur proposition portant le numéro CORP0585 datée du 8 février 2016. Le mandat accordé est de style «forfaitaire» annuel de 2 500 \$, taxes en sus. Le 1^{er} janvier 2017, ce montant sera indexé selon l'IPC. L'entente est ainsi conclue pour une période de 8 mois et renouvelable tacitement par période d'un (1) an à moins d'une dénonciation de l'une des parties deux (2) mois avant l'échéance.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Jean-Rock Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le contrat à intervenir entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-069

CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL, INSPECTION ANNUELLE DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE : MANDAT À TÉLÉ-ALARME PLUS

ATTENDU que le centre communautaire intergénérationnel est assujéti à la réglementation provinciale en matière d'inspection du système d'alarme;

ATTENDU la proposition datée du 14 janvier 2016 présentée par Télé-Alarme Plus pour effectuer cette inspection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu de confier, à Télé-Alarme Plus, en vertu de leur proposition datée du 14 janvier 2016 au montant de 393.75 \$, taxes en sus, le mandat de procéder à l'inspection du système d'alarme du centre communautaire intergénérationnel situé au 252, 8^e rang Sud conformément aux dispositions prévues à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-070

REPRÉSENTATION AUPRÈS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA : MANDAT AU DÉPUTÉ LUC BERTHOLD

Le projet de consolidation du parc industriel du secteur Saint-Méthode revêt une extrême importance pour la municipalité afin d'assurer la pérennité de son développement économique. Certains dossiers en lien avec le développement économique ont été déposés auprès de Développement Économique Canada. Afin que ces importants projets, actuellement à l'étape d'analyse auprès des fonctionnaires de DEC, puissent se réaliser dans les meilleurs délais, il y a lieu de mandater Monsieur Luc Berthold, député de la circonscription Mégantic – l'Érable à la Chambre des Communes.

Il est alors proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu de mandater Monsieur Luc Berthold, député de la circonscription Mégantic – l'Érable à la Chambre des Communes de discuter et d'intervenir, au besoin, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, auprès de tout fonctionnaire du gouvernement fédéral et de Développement Économique Canada pouvant dénouer le dossier de consolidation du parc industriel de la municipalité (dossier 400049784) et du financement du projet Mahindra.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-071 **PROJET DE CONCEPTION ET D'INSTALLATION DE PANNEAUX D'INTERPRÉTATION HISTORIQUE : AUTORISATION DE DÉPÔT ET DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS CULTUREL DE LA MRC DES APPALACHES**

Le projet, évalué à 5 500 \$ se décrit en la conception et l'installation de panneaux historiques extérieurs dans l'îlot déclaré historique par la municipalité en 2015. Il prévoit une étape de recherche de documents, de rédaction, de conception graphique et d'installation. Afin de réaliser le projet, la Municipalité d'Adstock souhaite déposer une demande d'aide financière dans le programme «Fonds culturel de la MRC des Appalaches» pour l'aider financièrement dans ce projet.

Dans ce contexte,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme «Fonds culturel de la MRC des Appalaches» pour la réalisation du projet intitulé «Conception et installation de panneaux d'interprétation».

Il est également résolu que le maire soit autorisé à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-072 **DÉPÔT ET ADOPTION DES ARMOIRIES MUNICIPALES**

Le conseil municipal se dote d'armoiries qui tiennent lieu d'identification visuelle des divers attraits des secteurs de la municipalité.

Il est donc proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère martine Poulin,

Et résolu d'adopter les armoiries de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-073 **ACHAT D'OBJETS PROMOTIONNELS : ATTRIBUTION D'UN BUDGET DE DÉPENSES**

Les membres du conseil, suite aux discussions, concluent de se procurer divers objets promotionnels pour la municipalité. À cet effet, il y a lieu d'autoriser un budget de dépenses.

Il est donc proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser une dépense maximale de 5 000 \$, somme initialement prévue au budget d'opération, pour l'achat de différents objets promotionnels servant à promouvoir la municipalité lors d'événements.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-074 **RECONNAISSANCE AUX MINEURS : AUTORISATION D'ACHAT D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'autoriser une dépense 150 \$ en vue de défrayer le coût d'achat d'une plaque commémorative en reconnaissance aux mineurs des mines d'amiante. Cette plaque trouvera refuge en la salle du projet KB3.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-075 **RENOUVELLEMENT DE NOTRE PORTEFEUILLE D'ASSURANCES GÉNÉRALES**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 936.2 du Code municipal, un contrat d'assurance adjugé par soumissions pour une période inférieure à cinq (5) ans peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumission;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a demandé, en 2014, via le «Regroupement d'achats d'assurances de dommages des municipalités» de la MRC des Appalaches, des soumissions pour ses assurances;

ATTENDU que la firme d'actuaire mandatée par le regroupement pour analyser les propositions nous recommande d'accepter l'offre de renouvellement déposée par «BFL Canada risques et assurances Inc.»;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu de renouveler notre portefeuille d'assurances avec la firme «BFL risques et assurances Inc.» pour un montant de 52 318.91 \$, taxes applicables incluses, couvrant la période s'échelonnant du 1^{er} mars 2016 au 1^{er} mars 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-076 **PROGRAMME À PIED, À VÉLO, VILLE ACTIVE : AUTORISATION D'INSCRIPTION ET DE SIGNATURE DES DOCUMENTS**

ATTENDU que Accès transports viables et Vivres en Villes, dans leur communication écrite datée du 14 janvier 2016, offre à la Municipalité d'Adstock une collaboration relativement à la réalisation d'un plan de développement scolaire pour les abords de l'école «La Source» dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active*, initié par Vélo Québec;

ATTENDU que l'objectif du programme vise à favoriser les déplacements actifs et sécuritaires dans les municipalités, notamment à proximité des écoles, afin d'améliorer la santé, l'environnement et le bien-être des citoyens;

ATTENDU que le programme *À pied, à vélo, ville active* en est rendu à sa phase III, soit sa dernière phase de déploiement;

ATTENDU qu'afin de pérenniser la démarche et de répondre aux exigences de la phase III du programme, Accès transports viables et Vivre en Ville sollicitent une contribution financière des municipalités au montant de 2 500 \$;

ATTENDU que, pour s'assurer de la réalisation du projet, la Commission scolaire des Appalaches, dans une communication datée du 15 février 2016 via son représentant monsieur Marc Soucie, confirme la participation financière de la susdite Commission scolaire à la hauteur de 50 % des coûts, c'est-à-dire pour un montant de 1 250 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser la Municipalité d'Adstock à participer au programme *À pied, à vélo, ville active* en accordant à Accès transports viables et Vivres en Villes un montant de 1 250 \$ pour la réalisation d'un plan de développement scolaire pour les abords de l'école «La Source».

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le protocole d'entente à intervenir entre les parties ainsi que tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-077

DÉFI «4 VENTS» : AUTORISATION DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT ET L'UTILISATION DES VOIES PUBLIQUES DE LA MUNICIPALITÉ

Le comité organisateur du «Défi 4 Vents» avise que l'événement se déroulera le samedi, 4 juin 2016. Les dirigeants s'adressent à la municipalité afin d'obtenir l'autorisation de tenir cet événement sur le territoire et, pour la réalisation de l'événement, demandent également l'autorisation d'utiliser des voies publiques municipales aux fins d'établir le parcours.

À ce sujet,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'informer le comité organisateur du «Défi 4 vents» que les membres du conseil municipal autorisent la tenue de l'événement le 4 juin 2016 sur le territoire municipal et confirment l'autorisation d'utiliser des voies publiques de la municipalité aux fins d'établir le parcours.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-078

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL, COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS : ADOPTION DU RAPPORT

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 311 709 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe «A» identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe «B» ou un rapport spécial de la vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu que la Municipalité d'Adstock informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-079

CONSTRUCTION DU MOTEL #8 PAR LE COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE D'ADSTOCK INC. : PARTICIPATION DE MARTIN DUFOUR, ING. À TITRE DE CO-COORDONNATEUR DU PROJET

ATTENDU la construction du motel #8 par le Comité de Promotion Industrielle d'Adstock Inc.;

ATTENDU qu'afin de s'assurer d'une coordination optimale des travaux étant donné les courts délais de construction imposés, ce comité requiert les services de Martin Dufour, ing. directeur des travaux publics et de l'ingénierie à la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU l'accord des membres du conseil à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'autoriser monsieur Martin Dufour, ing directeur des travaux publics et de l'ingénierie à participer, en compagnie du chargé de projet, à la coordination des travaux de construction du motel numéro 8.

Il est également résolu de comptabiliser le salaire et les bénéfices marginaux de cet employé à titre de part du milieu au projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

16-03-080

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, CENTRE DE SERVICES DE THETFORD MINES : REDÉCOUPAGE DU TERRITOIRE

ATTENDU qu'un projet d'optimisation de l'organisation territoriale du Ministère des Transports dans la grande région de Québec est présentement en cours ayant pour but le redécoupage des limites territoriales actuelles de la Direction de la Capitale-Nationale (DCNAT) et de la Direction de Chaudière-Appalaches (DCA) à la suite de l'intégration du territoire de la Ville de Lévis à la DCNAT;

ATTENDU que suite à cette réorganisation territoriale, la zone de Lotbinière, qui comprend plus ou moins 320 km, se retrouverait dans une zone orpheline;

ATTENDU que le Ministère des transports entretient des liens de collaborations étroites avec les municipalités et les Municipalités régionales de comté;

ATTENDU que le centre de services de Thetford Mines du Ministère des transports gère un réseau routier de plus ou moins 320 km;

ATTENDU que le centre de services de Thetford Mines est localisé dans l'un des immeubles les plus récents construits par le MTQ, en 1992 au coût de 4,5 millions de dollars, le tout sous la gouverne du parti Libéral et que ce centre possède les installations et infrastructures adéquates pour recevoir un plus grand territoire puisqu'exploité à 50% de sa capacité;

ATTENDU que son emplacement physique permettrait facilement ce transfert puisque ce dernier sert régulièrement de site temporaire d'entreposage à d'autres centres de services;

ATTENDU que pour répondre aux démarches du MTQ quant à son projet de renforcement de son expertise, ce territoire de Lotbinière doit rester à la direction de Chaudière-Appalaches (DCA);

ATTENDU que ce territoire pourrait facilement être le prolongement du centre de services de Thetford Mines ce qui aurait pour but d'optimiser l'organisation territoriale de la DCA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de demander à M. Jacques Daoust, ministre des Transports, de transférer la gestion et l'administration des 320 km de la région de Lotbinière au centre de services de Thetford Mines dans le cadre de ses travaux d'optimisation de l'organisation territoriale, le tout à coût zéro puisque ce centre possède toutes les installations et infrastructures nécessaires pour accomplir avec succès ces changements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

16-03-081

LOCATION DE PELLES MÉCANIQUES : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT

Utilisant le même concept que les années précédentes en ce qui concerne le processus de location de pelles mécaniques nécessaires aux divers travaux municipaux, concept dont la rentabilité fut clairement démontrée, c'est-à-dire location de pelles mécaniques sans opérateur, la firme «Excavation Rodrigue & Fils inc.» nous offre de combler nos besoins en la matière en mettant ses équipements à notre disposition.

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de retenir, en vertu de la proposition datée du 25 février 2015, c'est-à-dire les mêmes considérations qui prévalaient l'an passé, les services de la firme «Excavation Rodrigue & Fils Inc.» concernant la location de ses pelles mécaniques pour l'année 2016 et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le contrat de location à intervenir à cet effet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-082

PROLONGEMENT DU CHEMIN DU LAC BOLDOC : AUTORISATION DE DÉPENSES ATTRIBUÉES AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'INGÉNIERIE

ATTENDU que la municipalité désire prolonger le chemin du lac Bolduc sur une longueur d'environ 100 mètres afin de permettre la construction de résidences;

ATTENDU que la réalisation de ces travaux sont prévus être effectués en régie;

ATTENDU qu'une somme de 157 473 \$ est prévue au budget pour la réalisation de ce prolongement;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses nécessaires à la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics et de l'ingénierie à dépenser une somme maximale de 157 473 \$ comptabilisée aux taxes nettes en vue de réaliser des travaux de prolongement du chemin du lac Bolduc sur une distance d'environ 100 mètres. Cette somme est prévue au budget d'investissement 2016 de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-083

RÉFECTION DE LA RUE RÉJEAN ET 1^{ÈRE} AVENUE : MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU que des problèmes d'écoulement d'eau souterraine ont été observés sur une partie de la rue Réjean et de la 1^{ère} Avenue créant ainsi de l'instabilité des infrastructures;

ATTENDU qu'en vue d'y apporter les correctifs nécessaires, il y a lieu de procéder à certaines investigations spécialisées en mandatant une firme de professionnels en la matière;

ATTENDU l'offre d'honoraires professionnels portant le numéro 873537-0439 datée du 18 janvier 2016 présentée par SNC Lavalin en vue de dresser un rapport sur la situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu de retenir, en vertu de la proposition portant le numéro 873537-0439 datée du 16 janvier 2016, les services de la firme SNC Lavalin et d'autoriser une dépense de 2 868.14 \$, taxes en sus en vue de produire un rapport sur la situation actuelle et présenter une grille des travaux à réaliser sur une partie de la rue Réjean et de la 1^{ère} Avenue en vue d'y apporter les correctifs. Cette dépense est comptabilisée au règlement d'emprunt numéro 142-12.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-084

AQUEDUC LAC JOLICOEUR, RÉSIDENTS S'ALIMENTANT À PARTIR D'UN PUIITS : MODIFICATION DE LA TARIFICATION

ATTENDU que la municipalité distribue l'eau potable sur la rue Vachon durant la période estivale uniquement étant donné l'absence d'un réseau de distribution conçu pour la distribution en période hivernale;

ATTENDU que des résidences habitées en permanence sont construites sur la rue Vachon;

ATTENDU qu'en l'absence de distribution de l'eau potable au cours des autres périodes de l'année, les propriétés habitées en permanence doivent se munir d'une autre source d'alimentation en eau potable;

ATTENDU qu'étant donné cette situation, ces résidences ne sont plus branchées au réseau de distribution dit «d'été»;

ATTENDU que la municipalité tarifie ces propriétés au même niveau que toutes les résidences saisonnières du secteur du lac Jolicoeur;

ATTENDU les récriminations quant au niveau de taxation en regard du service reçu pour ces résidences;

ATTENDU que les membres du conseil reçoivent positivement les représentations à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu ce qui suit :

- de modifier le niveau de tarification de l'eau potable pour les propriétaires de résidences habitées à l'année sur la rue Vachon;
- étant donné la présence d'une conduite en façade de la résidence, de fixer la tarification pour ces résidences au même niveau que le taux fixe imposé à la catégorie «résidence» du réseau d'aqueduc du secteur Saint-Méthode;
- de rembourser aux propriétaires de la rue Vachon ne bénéficiant pas du service du réseau d'aqueduc l'année durant, le montant de 280 \$ c'est-à-dire l'écart entre le taux imposé aux résidences saisonnières installées au lac Jolicoeur (395 \$) et le taux fixe exigé du secteur résidentiel du réseau Saint-Méthode (115 \$).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

16-03-085

COMITÉ DE LOISIRS ST-DANIEL : INVITATION AU SOUPER ANNUEL DE FINANCEMENT

Comme à chaque année, le Comité des loisirs et de terrain de jeux St-Daniel procède à son souper annuel de financement et invite la municipalité à y participer.

Afin que la Municipalité d'Adstock soit représentée,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu de se procurer un (1) billet au coût de 20 \$ pour assister au souper annuel de financement du Comité des loisirs et de terrain de jeux Saint-Daniel qui se tiendra le samedi, 26 mars 2016 au le sous-sol de l'Église du secteur Saint-Daniel. La conseillère Nicole Champagne assurera la présence de la municipalité lors de cet événement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-086

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE : LEUCAN

Monsieur Yves Pomerleau, via une communication écrite datée du 1^{er} mars 2016, s'adresse au conseil municipal dans le but d'obtenir une contribution financière dans le cadre du Défi tête rasée de Leucan.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu de verser, à monsieur Yves Pomerleau, une contribution financière au montant de 100 \$ dans le cadre du Défi tête rasée de Leucan qui se tiendra le 5 juin 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-087

COLLOQUE CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE : INSCRIPTION

Comme à chaque année, le «Carrefour Action municipale et famille» organise un colloque au profit de ses membres et invitent ceux-ci à y participer.

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser monsieur Jérôme Grondin, chargé de projet d'élaboration et de la mise en place de la Politique familiale et des Aînés de la Municipalité d'Adstock à participer au colloque annuel du «Carrefour Action municipale et famille» qui se tiendra à Granby les 1, 2 et 3 juin prochain. Il est bien entendu que les coûts d'inscription de 265 \$, taxes en sus et les frais afférents de la personne déléguée à ce colloque seront entièrement défrayés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-03-088

ÉTUDE DE RELOCALISATION DE LA CASERNE INCENDIE : MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU que le conseil municipal prévoit acquérir le motel #5 devant servir de caserne pour le service incendie;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier des mandats d'honoraires professionnels pour la réalisation d'un avant-projet de relocalisation de la caserne incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de confier des mandats d'honoraires professionnels pour la réalisation d'un avant-projet de relocalisation de la caserne incendie pour un montant de 10 000 \$, taxes applicables en sus et que cette dépense soit financée via le règlement d'emprunt numéro 175-15.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS

R1) Les élus concernés présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et, le cas échéant, précisent l'état d'avancement de chacun d'eux.

INFORMATIONS MUNICIPALES

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, monsieur le maire commente chacun d'eux.

F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 4 avril 2016, 19h30 en la salle du centre communautaire intergénérationnel.

F2) Élection partielle du 28 février 2016 : résultat.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

16-03-089

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu de lever la séance à 21h50.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale adjointe

Pascal Binet

Chantal Beaulieu

CB

2381